https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/arrete-du-21-avril-2009-fixant-le-montant-des-ressources-dassurance-maladie-du-a-lassistance-publique-hopitaux-de-paris-au-titre-de-lactivite-declaree-au-mois-de-fevrier-2/
Arrêté du 21 avril 2009 fixant le montant des ressources d’assurance maladie dû à l’Assistance publique - Hôpitaux de Paris au titre de l’activité déclarée au mois de février 2009
21/04/2009
Le montant des ressources d’assurance maladie dû à l’AP-HP au titre de l’activité déclarée au mois de février 2009 est arrêté à 237 648 958,21 €: Ce texte détaille les éléments composant cette somme.